

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0044744

Optique 168551 Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : **3339** Société : **RAM**

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : **EL MOUNHAFID Abdellatif**

Date de naissance : **16/03/1958**

Adresse : **41 Lot ESSAFA Zouhour ECOULFA CASABLANCA**

Tél. **0664042849** Total des frais engagés : **351,20** Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

**Dr. BEHATE MOHAMED
INPE:091017988**

Date de consultation : **16-06-2023**

Nom et prénom du malade : **ROUSSEAU DINTER** Age : **70**

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : **Angina Vertege Card**

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

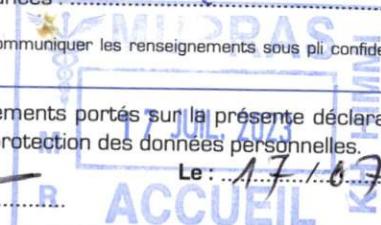
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **CASA** Le : **17/07/2023**

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16-06-2023			200.00	DR. REHABE MCHABIB Médecin Généraliste Lot Al Farah Dohy Imm. 19 April RDC Bd. Haf Farah Hay Oujia Casablanca Tel: 0522 66 00 18

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE AN-NIA Assent Assata - Imm 18, 4A - Oulfa Casablanca - Tel: 0522 20	46/6/2023	451,20

ANALYSES: RADIOPHARMACIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitements

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

The diagram shows a dental arch with 16 numbered teeth (1 through 8 on each side) and a 4x4 grid for dental records. The grid has columns labeled D, H, G, and B. The first row contains the numbers 25533412, 21433552, 00000000, and 00000000. The second row contains 00000000, 00000000, 00000000, and 00000000. The third row contains 35533411, 11433553, 00000000, and 00000000. The fourth row contains B, H, G, and D respectively.

[Création, remont, adjonction]
 Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

MONTANTS DES SOINS

DATE DU
DEVIS

1000

DATE DE
L'EXECUTION

DOCTEUR MOHAMED BEHATE

Diplômé du Centre Hôpitalo-Universitaire

Ibn Rochd à Casablanca

Ex-Médecin Interne des Hôpitaux d'El Jadida

Ex-Médecin aux Forces Armées Royales

Médecine Générale

الدكتور محمد بحات

خريج المركز الاستشفائي الجامعي

ابن رشد بالبيضاء

جامعة اليماني

Casablanca, le : 16 - 06 - 2023 الدار البيضاء. في:

الطب العام

Madame Boudaaga

50.80

SV

Zineb

11

00

100

20

20.90

100

100

(SV)

21

Profenid

100

SV

27.50

100

100

31

100

100

SV

151.20

100

100

100

Dr. MOHAMED BEHATE
Médecin Généraliste
A. Farah Oulfa, Imm. 19 App. 2
A. Farah Oulfa, Bd. Haj Fateh Hay Oulfa
Tél.: 0522 65 00 18

جبلة البحرين - الضاحية الغربية - المتن - 19 - الشقة 02 - الطابق السفلي، شارع اليماني الحاج امداد الله - ليساسنة 20190 الدار البيضاء
Lot. AL FARAH - Addoha, Imm.19, Appt N°2 RDC, Bd.Laimoun Hadj Fateh Extension Oulfa, Lissassna 20190 Casablanca

Tél.: 05 22 65 00 18